

600 - Développement et animation territoriale

**Contrat triennal "Strasbourg
capitale européenne 2018-2020"**

Rapport n° CD/2018/012

Service Chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Bas-Rhin, Département résolument européen, est depuis 1980 engagé dans des contrats triennaux, qui engagent avec l'Etat et les Collectivités concernées dans le renforcement de la vocation de Strasbourg, capitale démocratique et citoyenne de l'Europe.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de poursuivre fortement la participation du Département à cette ambition collective, en mobilisant une enveloppe financière comprise entre 12 M€ et 15 M€, en fonction de l'amplitude des projets qui seront retenus et susceptibles de bénéficier d'un financement départemental.

Il est proposé que l'engagement départemental cible prioritairement des opérations structurantes visant à conforter l'attractivité internationale de Strasbourg et en particulier pour améliorer l'accessibilité aux institutions européennes ainsi que les conditions d'accueil des parlementaires, et pour renforcer le statut de Strasbourg comme capitale de la démocratie et des droits de l'Homme.

La présence des Institutions européennes est en effet à l'origine d'une attractivité forte pour la Ville de Strasbourg. Elles constituent un moteur économique sans pareil pour le Bas-Rhin, à l'origine de 28 000 emplois et de 800 millions d'euros de retombées économiques annuelles.

Cet engagement financier du Département doit avoir pour objectif de conforter le rayonnement culturel de Strasbourg et d'accompagner le développement de l'Université de Strasbourg au cœur du réseau des Universités du Rhin Supérieur (Réseau EUCOR), qui pourrait préfigurer le 1er Campus Européen.

Ce futur contrat triennal a vocation à s'inscrire dans le cadre du volet européen du contrat départemental territorial et humain du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est envisagé que le contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020 soit conclu très prochainement en présence de Monsieur le Président de la République.

Le projet de contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020 vise à conforter la vocation européenne de Strasbourg. Ce cadre unique en France permet depuis 1980, de

rendre lisible l'effort collectif et spécifique associant l'Etat, aux côtés du Département, de la Région, de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg.

Les ultimes arbitrages sont imminents quant à la participation de l'Etat, qui devrait se situer au niveau du contrat précédent, de l'ordre de 40 M € sur les trois années 2018/2019/2020..

Pour sa part, l'Exécutif départemental considère que ce soutien à la capitale européenne est plus que jamais nécessaire et propose donc de porter l'effort départemental à un niveau exceptionnel compris entre 12 M€ et 15 M€ (3,46 M€ au précédent contrat), en fonction de l'amplitude des projets retenus et susceptibles de bénéficier d'un financement départemental.

Cet effort serait à la mesure de l'ambition européenne que porte le Département pour l'Alsace et sa capitale européenne. La collectivité départementale axerait prioritairement ses interventions sur l'amélioration de l'accessibilité aéroportuaire et ferroviaire de Strasbourg en soutenant notamment l'attractivité de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. Il est également proposé de poursuivre le soutien du Département aux projets qui racontent et nourrissent la culture et la citoyenneté européennes et leurs valeurs auprès des jeunes et du grand public, de même que les projets qui confortent l'excellence de l'attractivité alsacienne.

1. Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire

Afin d'améliorer l'accessibilité de la capitale européenne, le projet de contrat vise à conforter la desserte ferroviaire et aérienne (prise en charge d'une partie de la taxe d'aéroport, et liaisons aériennes européennes sous obligations de service public), à développer les transports en commun et à adapter le réseau routier aux enjeux de déplacement de l'agglomération (liaison Aéroport – futur Contournement ouest de Strasbourg).

2. Conforter Strasbourg Capitale de la démocratie et des droits de l'Homme

Dans le contexte du Brexit, la Task Force à laquelle le Département participe activement, vise à mettre en œuvre une stratégie de promotion de "Strasbourg, capitale européenne de la démocratie et des droits de l'Homme" et plus particulièrement de "Strasbourg, siège du Parlement européen" afin de travailler à ce que l'ensemble des activités du Parlement soit, à terme, positionné à Strasbourg.

Il est proposé que le développement de structures emblématiques telles que le Lieu d'Europe et l'Ecole Européenne de Strasbourg, ainsi qu'une solution immobilière adaptée à proximité des institutions européennes sur le quartier d'affaires international Strasbourg Europe, soient au cœur de l'engagement départemental.

3. Strasbourg Campus Européen

Il s'agirait de poursuivre le soutien aux projets d'excellence visant à renforcer la notoriété internationale de la recherche strasbourgeoise, en particulier dans le domaine biomédical et de la biologie infectieuse, sous l'égide de Monsieur le Professeur de Jules Hoffmann, Prix Nobel de médecine (Insectarium de l'Institut de biologie moléculaire).

4. Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg

Du fait de son histoire, de ses fonctions institutionnelles et de son positionnement dans le Rhin supérieur, au contact d'importantes villes de culture, Strasbourg a toujours été investie au plan européen d'un rôle éminent en matière de diffusion de la culture. Il en découle des charges importantes de centralité, pour lesquelles le concours des contrats triennaux successifs est indispensable.

Ce rapport a été présenté pour avis à la Commission des finances et des affaires générales le 22 mars 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré le Conseil Départemental :

- décide de prendre un engagement financier de principe au titre du projet de contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2018-2020 pour un montant total compris entre 12 millions et 15 millions d'euros, en fonction de l'amplitude des projets retenus et susceptibles de bénéficier d'un financement départemental ;

- autorise son président à signer ce contrat au nom du Département du Bas-Rhin ;

- renvoie à une prochaine session du Conseil départemental du Bas-Rhin l'adoption définitive du contrat finalisé et détaillant la répartition de l'engagement départemental entre les différentes opérations qui seront retenues.

Strasbourg, le 21/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY